



## DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DE LA SANTÉ PRIVÉE

La Commission Exécutive de l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée s'est réunie au lendemain de **la journée de grève et de mobilisation historique du mardi 16 juin 2020** qui a rassemblé des dizaines de milliers d'hospitaliers publics et privés.



CHERBOURG, 16 Juin 2020



METZ, 16 Juin 2020

Parmi les membres de la Commission Exécutive, le constat est unanime.

Partout se sont exprimées dans les cortèges :

- une même exaspération face aux mensonges et à l'incurie du gouvernement, en partie responsable de plus de 30 000 morts.
- Une même détermination à obtenir satisfaction sur les revendications essentielles, la revalorisation des salaires et des effectifs.
- Une même volonté à s'opposer à la déréglementation issue des ordonnances COVID-19, massivement utilisées par les employeurs.

Cette immense mobilisation démontre que l'écrasante majorité des personnels de santé n'attend rien de la concertation du Ségur de la Santé.

**Le succès du 16 juin 2020 constitue un point d'appui considérable pour poursuivre la mobilisation.**

C'est pourquoi la Commission Exécutive considère que la question d'une manifestation nationale à Paris, devant le Ministère de la Santé est à l'ordre du jour.

## DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DE LA SANTÉ PRIVÉE



PARIS, Clinique Edouard Rist, 16 Juin 2020



TOURS, 16 Juin 2020



NICE, 16 Juin 2020

Sans attendre et partout où cela est possible, l'Union Nationale appelle tous ses syndicats :

- à discuter de cette proposition et à prendre toute initiative allant dans ce sens ;

- à mettre en place les conditions pour organiser grèves et débrayages et obtenir satisfaction sur nos revendications auprès des employeurs :

- 1500€ pour tous,
- La prime grand âge de 100€ dans le secteur privé
- De véritables augmentations salariales conventionnelles de 300 € net par mois.
- La majoration des heures supplémentaires à 50 %
- La revalorisation du déroulement de l'ensemble des carrières
- Les moyens de protection nécessaires à l'exercice professionnel dans des conditions optimales de sécurité
- En finir avec la loi d'urgence sanitaire et les ordonnances visant à la destruction du code du travail et portant atteinte aux libertés démocratiques.

Compte tenu de la situation, la Commission Exécutive se réunira une nouvelle fois le mardi 23 Juin 2020 pour faire le point sur les initiatives décidées par nos syndicats.

À Paris, le 17 Juin 2020.



LE PUY EN VELAY, 16 Juin 2020